Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Avril 1888 No. 28.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE REPENTIR.

L'air est froid..... la tourmente approche...
Dans la nature... autour de moi...
Tout me fait un sanglant reproche
D'avoir ri, Grand Dieu, de ta loi!

Du vieux temple l'airain résonne...
La foule encombre les parvis...
Ici... je ne vois plus personne...
Seul, hélas!... Mais mon crucifix!!

....

Oh! viens sur mon cœur, douce image
Que je t'arrose de mes pleurs;
Dans ton regard je prends courage,
A tes pieds je mets mes douleurs!

Près de ma couche, dans mes veilles
Alors que, tout rempli d'effroi,
De crainte je tremble, tu veilles
Afin que je m'adresse à Toi!

Et quand loin de toi je m'égare,
Livré tout entier au plaisir,
Dans ton cœur encor se prépare
Le pardon au vrai repentir!

Dieu bon! quelle reconnaissance
Te rendrai-je pour tes bienfaits?
Sera-ce assez de ma souffrance?
Fruit amer de nombreux forfaits!

Vous fûtes Seigneur, ma victime!
Pourquoi m'épargner, malheureux?
Oh! la mort! pour expier mon crime,
Pourvu que je vous aime aux cieux.

MAXIMILIEN COUPAL.

PENSEES.

—Il y a des gens qui n'ont jamais que les moyens que donne l'argent, et d'autres jamais que ceux que donne le dévoûment.

—Les oiseaux a dit un écrivain, sont les musiciens du pauvre, et l'on peut dire justement que les fleurs sont sa vivante poésie.

—Les femmes sont des livres splendides, écrits en lettres d'or, mais, dans une langue aussi difficile à comprendre que les hiéroglyphes.

Il y a des gens qui exigent de la victime la tranquilité du bourreau, et qui n'admettent pas que l'opéré soit moins correct et moins jovial que l'opérateur.

—En politique, il n'y a pas d'hommes, mais des idées; pas de sentiments, mais des intérêts; en politique on ne tue pas un homme: on supprime un obstacle.

ACTION DE DIEU DANS L'HISTOIRE.

"Dieu fait l'histoire." Cette expression hardie d'un penseur de mérite, quoique encore dévoyé, ne laisse pas d'être juste. Sans exclure la liberté humaine, l'action divine est partout dans les événements de l'histoire. Nous assistons toujours à l'accomplissement d'un plan prévu et voulu, dont nous saisirons tôt ou tard l'ensemble et les détails avec admiration.

Si les prévisions de l'homme sont toujours courtes par quelque endroit, il n'en est pas ainsi des prévisions de Dieu. Le passé comme l'avenir est un éternel présent à son égard. Il voit tout dans une harmonie parfaite, œuvre de sa volonté régulatrice.

Aurait-on pu prévoir le triomphe moral de la Papauté dans un temps où les nations dissidentes regardent le Pape comme leur plus mortel ennemi, au moment où les nations catholiques, courbées sous le joug des sectes, méprisent son autorité souveraine et rompent sans remords les liens débiles qui les unissent au centre de l'Eglise?

C'est pourtant le moment choisi par Dieu pour faire éclater, dans le monde entier, ces cris de triomphe qui montent vers le trône de Pierre. C'est le moment pour les nations catholiques et dissidentes de se donner rendez-vous au Vatican et de lutter, avec un étonnant ensemble, à qui poussera aux pieds de Léon XIII les plus chaleureuses félicitations. Hier, c'étaient les imposantes manifestations de la Suisse, de l'Ecosse; aujourd'hui, celles du Pérou et de l'Allemagne; demain. celles de l'Angleterre et de la France, qui sait trouver dans son cœur meurtri les enthousiasmes des anciens jours pour la glorification de la Papauté.

Léon XIII laisse tomber sur ces peuples émus les bénédictions fécondes et les paroles ardentes qui, en relevant le courage de ses défenseurs, vont à quelques pas inspirer des craintes à ses geôliers. Car, il ne faut pas l'oublier (c'est même le côté le plus surprenant de ce phénomène) toutes les nations s'unissent pour crier: Vive Léon XIII! et cependant Léon XIII est en prison! Ces cris ne seraient-ils point sincères? Ils le sont. Ces nations seraient-elles impuissantes? Elles possèdent la plus redoutable force de l'Europe.—Ouvrez donc la prison. Non. Les nations chrétiennes acclament le prisonnier et le laissent sous la garde d'un geôlier royal. Mystère qui s'éclaircira un jour. En attendant, Dieu se plaît à présenter au monde son vicaire triomphant, mais prisonnier.

L'imposture gouvernementale, peu rassuré sur son usurpation, aurait désiré montrer aux nations un pape libre dans Rome italienne. "Voyez, disait-elle, le pape est bien libre, et Rome n'est pas à lui, mais à moi." Le rôle hypocrite de l'Italie ne s'est pas soutenu jusqu'au bout; le triomphe papal était trop éclatant à ses yeux jaloux. Il fallait en ternir la gloire par des outrages soudoyés, par des statues dressées aux pires ennemies de la papauté, par des insolences de langage qu'un homme libre ne saurait supporter. L'Italie voulait montrer dans Léon XIII moins le triomphateur que l'homme libre: Dieu a montré le triomphateur, oui, mais aussi le prisonnier. *Mentita est iniquitas sibi.*

F. CLAUZEL, S.J.

LE CHAPELET AU THÉATRE

Sans se faire une spécialité de la dévotion, Napoléon 1er en avait conservé des idées assez nettes par suite de l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans son enfance et sa jeunesse. Or, au temps de sa plus grande prospérité, alors qu'il faisait jouer Talma devant un parterre de rois, il était un jour au théâtre, à Paris, assisté d'un page qu'il affectionnait et voulait attacher à sa fortune, parce qu'il s'appelait Rohan-Chabot, prince de Léon.

L'empereur suivait le théâtre d'un air distrait et examinait l'assistance. Ses yeux s'arrêtèrent à plusieurs reprises sur le jeune duc, qui avait l'air de réfléchir et de s'occuper assez peu de ce qui se passait sur la scène. Il tenait obstinément les mains cachées sous une fourrure pliée sur ses genoux. Tout à coup, l'empereur se penche, plonge rapidement sa main droite sous la fourrure, et saisit dans la main de son page un...... chapelet.

A cette époque, vous le savez, l'instrument n'était pas fort en honneur; le page s'attendait à une verte semonce:

—Ah! Auguste... je vous y prends, dit Napoléon au jeune duc tout confus. Eh bien! cela me fait plaisir; vous êtes au-dessus de ces fadaises de la scène; vous avez du cœur; un jour vous serez un homme.

Et il remit son chapelet en disant:

—Continuez; je ne vous dérangerai plus.

Les témoins de l'aventure n'osèrent pas rire, en entendant parler ainsi le maitre. Le page qui priait ainsi, est effectivement devenu un homme; il est mort cardinal, archevêque de Besançon, et a laissé, dans son diocèse, d'ineffaçables souvenirs de piété et de bienfaisance.

* * *

LA PASSION DES AFFAIRES.

Un homme lancé dans les affaires, très-connu, menant grand train, a tout perdu il y a quelques jours. Il a écrit à deux heures du matin, un mot d'adieu à sa femme et à ses enfants Il est sorti, a marché au hasard plusieurs heures dans Paris, puis s'est jeté à l'eau. Un marinier a retrouvé son cadavre dans la matinée.

Voici ce qu'écrivait le lendemain, à ce sujet, un grand journal du boulevard:

"Au lieu de rester tranquille chef de division au ministère, au lieu de jouir d'une honnête et simple existence, entouré de sa femme et de ses enfants, il a été mordu par l'ambition de la fortune, désireux de devenir riche, surtout, sans doute, pour ceux qu'il aimait plus encore que pour lui-même; mettant à profit ses facultés de financier, il s'est jeté dans les affaires, qui d'abord, semblaient lui réussir. A la tête d'une administration financière, il voulut saisir trop vite la fortune qui lui semblait lente, et entreprit à l'étranger je ne sais quelle exploitation de forêts qui le ruina... Noyé par les affaires, noyé comme Wilson,—un autre suicidé,—noyé comme tous ceux qui disparaissent après avoir été au faite de la fortune et avoir eu le culte des affaires.

"C'est là une des choses à observer à notre époque, où la spéculation et le désir de l'argent sont arrivés à leurs extrêmes limites, cette multiplicité de gens atteints de l'hystéric des affaires. En ont-ils une bonne entre les mains? Ils s'empressent d'en créer une mauvaise à côté qui mange les bénéfices de la première, et, comme une bonne affaire ne l'est jamais que dans certaines limites, tandis qu'une mauvaise constitue la ruine lorsqu'on veut la soutenir, il s'ensuit fatalement qu'une affaire seulement médiocre dévore le revenu de trois bonnes...

"Pour le véritable homme d'affaires, il n'y a point de luxe, il n'y a point de plaisirs: tout est concentré dans *les affaires*...

"Il se lève à l'aurore, reçoit des courtiers, des inventeurs, des spéculateurs de toute nature, classe ses dossiers, va à la Bourse hâtivement, et revient dans son cabinet où les visiteurs lui parlent complaisamment de son activité dévorante et de la grande fortune qui l'attend Il sourit. Le soir venu, il écrit des lettres, compulse des mémoires, assiste à des dîners qui sont encore des dîners d'affaires, fonde des sociétés, rédige des statuts, de loin en loin part pour quelque rapide voyage, une garde-robe des plus simples dans un mince sac de nuit, et vous, dit, en arpentant la gare à grands pas:

"—Je m'en vais traiter une affaire considérable!

"On l'admire, on l'envie presque, cet homme d'argent qui triture des millions en or ou en papier, et, un beau matin, quelque marinier retire de la Seine, sous une pile du pont de l'Alma, un cadavre décemment vêtu qui va subir l'exposition horrible de la Morgue: c'est l'homme d'affaires.

"Tous ne finissent pas ainsi. Le monde des affaires ronge parfois les sentiments d'honneur, oblitère les consciences: l'homme d'affaires au bout de son rouleau, après avoir créé quinze affaires, dont trois bonnes et douze mauvaises, disparait souvent, laissant quelque énorme pouf, une comptabilité entre les mains des experts, plusieurs sociétés aux soins des syndics, et lui-même sur un point éloigné pour tenter une refaite malaisée."

Que d'hommes qui pouvaient être heureux dans leur pays, qui pouvaient y vivre avec honneur, y mourir en bon chrétien, avec l'espérance,—et qui s'en vont à Paris chercher la misère, le déshonneur, le désespoir, et, si souvent, un malheur éternel!

Savoir profiter de la triste expérience faite par les autres, que c'est donc une grande grâce!

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Avril 1888.

LEGISLATURE PROVINCIALE.

Les travaux de la session se poursuivent avec plus d'activité cette semaine, et l'on peut s'attendre à une prorogation vers le milieu de mai.

Le gouvernement a déjà soumis ses principales mesures, comprenant les amendements à l'acte électoral, la rédistribution des divisions électorales, un acte pour autoriser de nouveau la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, un acte pour autoriser un emprunt d'un million et demi, et quelques autres projets de loi moins importants.

L'acte électoral a soulevé une forte discussion, d'abord sur l'adoption du suffrage universel, puis en second lieu sur la clause ne permettant pas aux employés du gouvernement fédéral de voter aux élections provinciales, pendant qu'on laisse toute liberté de le faire aux employés du gouvernement local. C'est-à-dire que le gouvernement refuse à une classe de la société le privilége le plus important qu'un citoyen peut exercer en vertu de la constitution qui nous régit, pendant que d'autres personnes, occupant une position analogue mais dans l'administration provinciale, conservent leur liberté alors qu'elles sont beaucoup plus exposées à subir l'influence indue que l'on appréhende sans raison dans le premier cas.

Le projet de loi pour rédistribuer la province en divisions électorales a été soumis hier; nous en donnons quelques détails plus bas. Nous aurons trente-huit députés à l'avenir, soit une augmentation de trois. Tout en regrettant certains changements, qui, suivant nous, n'auraient pas dû être faits, nous ne pouvons refuser d'admettre que la nouvelle loi n'est pas ce que l'on pourrait attendre après les discours et les agissements de certains esprits étroits qui, en politique, ne songent qu'à servir leur propre intérêt ou satisfaire leur misérable vengeance. Nous sommes heureux de constater que le bon esprit a dominé le fanatisme et l'intrigue, deux armes bien dangereuses.

Le gouvernement demande à emprunter un million et demi pour payer les frais de construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

REDISTRIBUTION.

Le nouveau bill de rédistribution qui vient d'être présenté à la législature par l'hon. M. Greenway, le chef du gouvernement, porte à 38 le nombre des comtés de 35 qu'il était auparavant.

Nous allons donner d'abord les noms des anciens comtés puis ceux des nouveaux, d'après le projet de loi soumis, lequel sera sans doute adopté.

Voici quels sont aujourd'hui les divisions électorales de la province :

1. Assiniboia.	18. Morris.
2. Beautiful Plains.	19. Mountain.
3. Brandon-Est.	20. Norfolk.
4. Brandon-Ouest.	21. Portage-la-Prairie
5. Carillon.	22. Rockwood.
6. Cartier.	23. Russell.
7. Cypress.	24. St. Andrews.
8. Dennis.	25. St. Boniface.
9. Dufferin-Nord.	26. St. Clements.
10. Dufferin Sud.	27. St. Frs-.Xavier.
11. Emerson.	28. Shoal Lake.
12. Kildonan et St. Paul.	29. Souris.
	30. Springfield.
13. Lakeside.	31. Turtle Mountain.
14. LaVérandrye.	32. Westbourne.
15. Lorne.	33. Winnipeg-Nord.
16. Minnedosa-Est.	34. Winnipeg-Sud.
17. Minnedosa-O.	35. Woodlands.

Voici maintenant tels que soumis les noms d'après le nouveau projet de loi :

1. Russell.	20. Lorne.
2. Birtle.	21. Westbourne.
3. Shoal Lake.	22. Dufferin.
4. Minnedosa.	23. Morris.
5. Beautiful Plains.	24. Emerson.
6. Dennis.	25. Carillon.
7. Landowne.	26. LaVérandrye.
8. Brandon, Ville.	27. St. Boniface.
9. Brandon-Nord.	28. Portage-la-Prairie
10. Brandon-Sud.	29. Lakeside.
11. Souris.	30. Rockwood.
12. Montagne Tortue.	31. Woodlands.
13. Killarney.	32. Cartier.
14. Cypress.	33. Winnipeg-Sud.
15. Norfolk.	34. Winnipeg-Centre.
16. Mountain.	35. Winnipeg-Nord.
17. Manitou.	36. Kildonan.
18. Morden.	37. St. Andrews.
19. Rosenfeld.	38. Springfield.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la description des comtés français. Nous traduisons du bill lui-même :

SAINT-BONIFACE.—La division électorale de Saint-Boniface comprendra la ville de Saint-Boniface, la municipalité de Saint-Boniface, la paroisse de Saint-Vital est et ouest, cette partie de la paroisse de Saint-Boniface ouest non dans Winnipeg, la Grande-Pointe, l'Ile de Chênes et les townships 7, 8 et 9, rang 4 est.

CARILLON.—La division électorale de Carillon comprendra la municipalité de Youville, les townships 4 et 5 du rang 3 inclusivement, jusqu'à la frontière est de la province et les townships six, dans les rangs 3, 4, 5 et 6 est.

MORRIS.—La division électorale de Morris comprendra la ville de Morris, la municipalité de Morris, la municipalité de Montcalm, et le township 1 dans le rang 1 est

LAVÉRANDRYE.—La division électorale de LaVérandrye comprendra la paroisse de Lorette, la paroisse de Sainte-Anne, les townships 7, 8 et 9 du rang 5 est inclusivement jusqu'à la frontière est de la province, et le township 6 du rang 7 est inclusivement jusqu'à la frontière est de la province.

WOODLANDS.—La division électorale de Woodlands comprendra la municipalité de Fairford, la municipalité de Posen, excepté le township 18, rang 1 ouest, partie du township 10, rang 1 ouest, et les townships 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans les rangs 2, 3 et 4 ouest tout ou en partie, les paroisses de Saint-Laurent, Saint-François-Xavier, Baie Saint-Paul et cette partie de Poplar Point au nord de l'Assiniboine et à l'est de la ligne entre les lots 61 et 62 de la dite paroisse.

CARTIER.—La division électorale de Cartier comprendra les townships 7, 8 et 9, rang 1 et 2 à l'ouest du 1er méridien, la paroisse de Saint-Charles, la municipalité de Macdonald, la municipalité de Cartier, à part Saint-Vital Ouest, et la municipalité de Saint-Norbert, à part Saint-Vital Est, la Grande Pointe et partie du township 10, rangs 1 et 2 est.

Ainsi Assiniboia et Saint-François-Xavier disparaissent. Le premier comté est partagé entre Kildonan, Saint-Boniface et Cartier. Saint-Boniface Ouest est ajouté à Saint-Boniface, Saint-Charles à Cartier et Saint-James et Headingly à Kildonan. La partie nord de Saint François-Xavier s'en va dans Woodlands et la partie sud est absorbée par Dufferin et Cartier. St. Clements et Dufferin Sud disparaissent aussi.

Les nouvelles divisions quant aux noms sont Killarney, Manitou, Morden, Rosenfeld, Lansdowne et Birtle.

Nouvelles Politiques.

—Samedi a eu lieu la nomination dans les comtés d'Hochelaga, Missisquoi et Maskinongé.

Voici les noms des candidats sur les rangs dans ces trois divisions :

A Hochelaga : MM. J. O. Villeneuve et Chs. Champagne.

A Missisquoi : MM. Spencer et Noyes.

A Maskinongé : MM. Caron et Legris.

A l'exception de M. Noyes, qui se présente pour la première fois, ce sont tous d'anciens adversaires.

—La chambre des communes, en Angleterre, a adopté une loi pour autoriser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. La Chambre des députés, en Angleterre, a déjà adoptée cette loi, mais elle a été rejetée par la Chambre des Lords. Elle pourrait bien avoir le même sort encore.

On a déjà discuté, au Canada, l'opportunité d'adopter cette loi. M. Girouard a présenté un bill à ce sujet devant le parlement fédéral, mais il a été décidé qu'une telle loi était du ressort des législatures locales.

L'Eglise permet le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. Il semble qu'on devrait modeler la loi civile sur la loi ecclésiastique sur cette question.

—Les élections pour le conseil des Territoires du Nord-Ouest auront lieu avant l'expiration du terme d'office du lieutenant-gouverneur Dewdney.

—On dit que le gouvernement fédéral a décidé de rappeler la police montée de la Saskatchewan au fort d'Edmonton et de dépenser $10,000 pour ériger une nouvelle salle d'exercice.

—Sa Grandeur Mgr Clut a rendu témoignage samedi devant le comité du Sénat chargé de s'enquérir sur les ressources de la vallée du fleuve Mckenzie. Il a dit que le pays était riche en mines d'or et de houille, mais que l'hiver est si long et le climat si rigoureux qu'il serait difficile de les exploiter avec profit.

L'HON. THOMAS WHITE.

C'est avec peine que nous avons à enregistrer la mort de l'hon. Thomas White, ministre de l'Intérieur dans le cabinet fédéral. La mort de M. White est une perte pour la Chambre des Communes et pour tout le pays.

Cette mort est aussi soudaine que prématurée, car feu l'hon. Thomas White n'était âgé que de 57 ans et sa maladie n'a duré que quelques jours ; elle laissera un vide énorme dans tout le pays, dans le monde politique comme dans le monde des affaires et aussi dans le monde du journalisme dont feu l'hon. Thomas White était une des figures les plus intéressantes et les plus sympathiques.

Il était d'origine irlandaise. Son père émigra au Canada du comté de Westweath, Irlande, en 1828, et s'établit à Montréal où il exerça longtemps le métier de corroyeur et de marchand de cuir. Son fils Thomas, naquit à Montréal, le 7 août 1830. Il fit son éducation au "High School." Il se livra d'abord au commerce, mais étudia ensuite le droit, pendant quatre ans, sous l'hon. Sydney Smith, C. R., de Cobourg, Ont. Il fut maire de la ville de Peterboro pendant plusieurs années. Se fixant ensuite à Montréal, il devint, au bout de quelque temqs, directeur et principal propriétaire de la *Gazette* de cette ville, organe des tories de la province de Québec, et particulier de Sir John A. Macdonald.

Pendant plusieurs années il représenta la Chambre de Commerce de Montréal, et celle de la Puissance, fut membre du comité exécutif de cette dernière pendant trois ans et représentant du même corps pendant cinq ans au "National Board of Trade des Etats-Unis."

Il brigua, mais sans succès, les suffrages des électeur en 1867, pour l'assemblée Législative d'Ontario, dans Wentworth S., et pour les Communes, dans Montréal-Ouest, en 1885 et en 1876. Enfin, en 1878, il fut élu dans Cardwell, et réélu aux élections générales de 1882, ainsi qu'aux dernières élections générales.

En 1885, Sir John Macdonald le fit entrer dans son ministère avec le portefeuille de ministre de l'Intérieur. C'était à la suite de l'insurrection du Nord-Ouest. Sir David Macpherson était ministre de l'Intérieur à cette époque, et son administration avait créé beaucoup de mécontentement dans la province de Québec. Il s'agissait de le remplacer par un homme qui eût la confiance générale, et on nomma l'honorable M White.

Aussitôt à la tête de ce département, il en étudia les besoins avec un soin particulier. Pour mieux se mettre au courant des besoins de ce département, il visita le Nord-Ouest, où il a recueilli, à la source même, tous les renseignements qui lui étaient nécessaires pour remédier à la situation. Son premier soin a été de s'informer des griefs des Métis, afin de leur donner satisfaction. Il n'a pas cessé un instant de travailler au développement du Nord-Ouest Son département a été administré avec beaucoup de sagesse. Pas une plainte sérieuse ne s'est élevée au Nord-Ouest depuis qu'on lui a confié ce département.

Sa mort est une perte pour le Nord-Ouest en particulier et pour tout le pays en général.

Nouvelles Religieuses.

—Vendredi dernier, le Rév. Père Marcoux est revenu après avoir donné une mission aux Sauvages de la Rivière Roseau. Une trentaine de ces bons Sauteux s'est approchée des sacrements. Le Rév. Père est reparti samedi pour Selkirk et Peguis.

—Jeudi prochain une novice des RR. SS. de la Charité, de cette ville, doit faire profession. C'est la Sœur Lane, fille de M. W. F. Lane, de Saint-James.

Le même jour étant la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, une des principales fêtes des RR. SS. de la Charité, il y aura office solennel, grand'messe, sermon et vêpres, mais comme la chapelle du couvent est trop petite, l'office se fera à la cathédrale.

Ce jour, 3 de mai, étant la fête de Saint-Alexandre, pape et martyr, se trouve aussi la fête patronale de Mgr l'Archevêque.

Ces différentes raisons combinées donnent un caractère particulier de solennité à ce jour, et il n'y a pas le moindre doute que les fidèles ne se portent avec empressement vers le lieu saint.

On nous dit que le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre. Nous ne nous rappelons pas avoir entendu le vénérable prêtre à la cathédrale, mais ses talents si bien connus nous promettent un beau morceau d'éloquence.

—A partir de samedi prochain, il y aura du catéchisme à la cathédrale tous les samedis pour les enfants qui se préparent à leur première communion. Exercices à 9 heures du matin et à 1 heure de l'après-midi.

—Le Rév. Père Allard, V. G., est absent donnant une mission dans l'ouest. Dimanche dernier, il était chez les Crofters de St. Andrew, tout près de Wapella. Il eut la consolation de donner la communion à une quarantaine de ces nouveaux colons. Plusieurs ne parlant que le gaëlic n'ont pu profiter autant qu'ils l'auraient voulu de la présence du zélé missionnaire.

Cette semaine le Rév. Père visite les catholiques dispersés dans les environs de Whitewood. Si l'état des chemins le lui permet il se propose aussi de visiter la colonie des Hongrois établis au nord de la Rivière Qu'Appelle. Le Rév. Père dira probablement la messe à Whitewood dimanche et reviendra lundi.

—M. l'abbé Thibaudeau, curé de Sainte-Agathe des Monts, est mort lundi, le 16 à midi, des suites des brûlures terribles qu'il s'était infligées en voulant éteindre l'incendie qui a consumé son presbytère le 9 courant

LA SAINT-GEORGE.

Cette année encore moins que par les années dernières, cette fête ne pouvait passer inaperçue au Pensionnat et à l'Orphelinat de Saint-Boniface. En effet, ce jour de la fête patronale de M. l'abbé George Dugast, chapelain de ces deux institutions, donnait occasion à toutes les enfants qui sont sous la direction de ce vénérable prêtre, de donner libre cours aux sentiments plus vifs qu'ont fait naître dans leurs cœurs son absence, puis son retour heureux.

La fête commençait dimanche soir à l'Orphelinat. Il y eut présentation d'adresse avec cadeaux, fleurs, chants, etc. Enfin tout ce que peut inspirer la reconnaissance.

Lundi matin c'était le tour des élèves du Pensionnat. Nous avons été assez heureux pour nous procurer l'adresse qui fut présentée. Nous la donnons ci-après, la faisant suivre de la réponse qui fut faite par M. Dugast :

Revérend G. Dugast, prêtre, Archevêché de Saint-Boniface.

Révérend Monsieur et Rév. Père,

Pour couronner les joies de votre heureux retour, rien ne pouvait nous être plus agréable que de saluer, dans l'allégresse de nos cœurs, la douce et belle fête de Saint-George. Aussi, sommes-nous heureuses de venir, réunies sous une même bannière, vous réitérer les vœux que chaque retour du vingt-trois avril place spontanément dans le cœurs et sur les lèvres de vos enfants. Oui, il nous est doux, en vous priant d'accepter les souhaits que nous formons, bien spécialement en cette heureuse circonstance, pour le parfait rétablissement de votre santé de vous répéter encore une fois que ces années que nous passons sous votre direction si paternelle seront la douce lumière qui nous guidera encore lorsque l'heure de quitter cette chère maison aura sonné pour nous.

Ces vœux nous les confions en ce jour à votre illustre patron, puisse-t-il nous prêter une oreille attentive.

Veuillez, vous-même, Révérend et bon Père, les avoir une fois de plus pour agréable; cette condescendance ajoutera aux beautés de la fête, et par là même au bonheur de vos enfants.

LE PENSIONNAT DE SAINT-BONIFABE.
23 avril 1888.

Voici la réponse de M. Dugast :

"Le peu de bien que nous accomplissons, mes chers enfants, est plus l'œuvre de Dieu que l'œuvre des hommes, ou mieux c'est entièrement l'œuvre de Dieu. Il se sert de qui il veut, et il choisit souvent des instruments de peu de valeur pour faire réussir les entreprises les plus délicates. C'est donc à lui que tout remerciement et toute louange doit d'abord s'adresser.

"Aujourd'hui vos cœurs généreux veulent me témoigner de la reconnaissance et vos bouches me décernent des éloges. La sincérité avec laquelle vos âmes pures et candides expriment ces sentiments me feront pardonner vos pieux excès, me réservant, à moi, le droit de ne garder que tout juste ce qui m'appartient. Mais il y a une chose que vous n'exagérerez pas : c'est mon entier dévouement pour vous, pour le bien de vous âmes et pour le succès de cette sainte maison; en cela, vous pouvez donner libre essor à l'élan de vos bons cœurs, ils n'iront pas trop loin.

"Vous êtes bien nombreuses en ce moment, et le coup-d'œil que présente cette communauté toute réunie dans cette salle nous cause à tous une douce impression. Vous formez comme une couronne autour de moi et de vos bonnes maîtresses. Cette couronne nous la voyons, avec bonheur s'élargir chaque année, grâce, sans doute, aux parfums de vertus et de bonne éducation dont vous vous pénétrez ici, et que allez répandre ensuite dans vos familles et dans la société pour en attirer d'autre à votre suite.

"Plusieurs d'entre vous vont nous laisser cette année; les maisons d'éducation sont comme ces beaux arbres couverts de fruits : ils se dépouillent aussi chaque automne ; mais les fruits n'ont pas le sort des feuilles, ils ne sont pas dispersés au vent, on les recueille et on les garde précieusement. Nous nous séparerons de vous avec chagrin, mais nous vous dirons : allez fruits bénis, qui avez mûri sous nos regards. Soyez l'honneur de ceux qui vous ont cueillis. Merci mille fois pour l'attachement et la reconnaissance que vous me témoignez."

UNE REQUETE DES METIS.

La requête suivante a été adressée par les Métis de Batoche, à l'honorable W. Laurier, pour être remise au gouvernement :

A la Chambre des Communes du Canada réunie en Parlement.

Nous, les soussignés Métis demeurant à Batoche, Grandin et les localités avoisinantes, dans le district de Saskatchewan, exposons respectueusement :

1o. Que les droits et priviléges ayant eté accordés aux citoyens de Manitoba, en conformité avec l'acte de Manitoba, et que ces droits et priviléges ayant été refusés à une grande partie des citoyens du Nord-Ouest, tels que scrips, privilèges de foin, patentes de terres occupées avant les arpentages; et que des pertes considérables ayant été encourues dans nos efforts pour obtenir ces droits, que nous considérons comme un acte de justice dû à notre population, que tout droit soit reconnu tel qu'au Manitoba et que tout enfant né dans les intervalles de 1870 à 1880 ait des droits de 240 acres de terre chacun, tel qu'il a été accordé à ceux nés avant 1870 ;

2o. Que les pertes occasionnées par la rébellion n'ont pas été payées d'une manière juste et équitable par la commission nommée à cet effet ;

3o. Une indemnité pour les pertes que nous avons subies pendant et par suite de la rébellion au Nord-Ouest en 1885, c'est-à-dire une indemnité comme celle qui a été accordée à ceux qui n'ont pas pris part à la rébellion ;

4o. Que les agents et employés du gouvernement au Nord-Ouest soient choisis autant que possible et de préférence parmi les personnes de race et de langue française ;

5o. Considérant que l'amnistie générale qui nous a été accordée pourrait être insuffisante, nous demandons qu'une amnistie pleine et entière y compris les délits de droit commun, nous soit accordée ;

A ces causes, vos requérants supplient qu'il soit fait droit à leur juste demande tel que ci-haut exposé et vos requérants ne cesseront de prier.

Pour et par autorisation du comité de Batoche.

LES CANADIENS-FRANCAIS A VANCOUVER, C. A.

Les Canadiens-français de Vancouver, C. A., ont formé une association portant le nom de "l'Institut canadien-français de Vancouver."

Le but de cette société est l'avancement intellectuel de ses membres.

La liste des officiers élus pour l'année courante nous est communiquée par M. le secrétaire et nous la publions avec plaisir :

A une assemblée générale de l'Institut canadien-français de Vancouver, C. A., tenue le 27 mars dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers et directeurs pour l'année courante :

Président—Dr H. E. Langis ;

1er vice-président—F. X. Martin ;

2me vice-président—G. O. Ouellet ;

Secrétaire—Louis Dansereau ;

Sec.-adjoint—Alfred Bouillon ;

Trésorier—H. J. Cartier ;

Bibliothécaire—L. R. Authier ;

Assist.-bibliothécaire—Wm. Fortin ;

Directeurs—MM. Victor Lord, Irénée Duhamel, Adolphe Florent, F. D. Boucher, Antoine Lajoie, J. Bte. Lavoie, Chs. Deschènes, L. P. Le-Vasseur et R. G. Desautels.

LOUIS DANSEREAU,
Secrétaire.

Choses et Autres.

—Les travaux de la construction de la chapelle du Sacré-Cœur à la basilique de Québec avancent rapidement. La balustrade, qui sera recouverte en marbre, est à peu près terminée. Jusqu'à présent, le montant déposé est d'environ $3,200. Il reste encore la construction d'un autel en marbre et la pose d'un plancher en tuiles, ouvrages pour lesquels il n'y a pas encore de fonds nécessaires. On s'attend à ce qu'un citoyen bien connu se charge de payer le coût de cet ornementation.

—Un poisson monstrueux, un vampire de la mer, a été pris par hasard, tout récemment, avec des filets, près de Tampico, au Mexique. On a enlacé le monstre avec des cables et on s'est servi de chevaux pour le tirer sur le rivage. Il pesait environ deux tonnes, et lorsqu'on l'étendit mort sur le sable, il présentait l'apparence d'une énorme chauve-souris. Le monstre mesurait 15 pieds de longueur et 17 pieds de largeur, et sa tête dépassait de 5 pieds le reste du corps. Depuis ce temps, on en a vu une grande quantité d'autres, mais tous les efforts pour les prendre ont été inutiles.

—Un terrible désastre a été produit vendredi dans les mines de charbon de Saint-Helen, à Washington, par suite d'explosions de feu grisou. Les mineurs furent lancés dans toutes les directions par la violence de l'explosion, et l'examen des lieux aussitôt après le désastre amena la découverte de 24 morts et de 10 blessés, que l'on n'espère plus sauver. Les corps des victimes ont été pulvérisés.

—Les émeutiers de Trois-Rivières, accusés d'avoir battu M. H. G. Malhiot, maire, durant les dernières élections provinciales, traduits à Québec pour y subir leur procès, viennent d'être acquittés, faute de preuve.

—Le grand jury de Québec a fait rapport qu'il ne sait que dire—*ignoramus*—dans le cas de Ludger Leclerc, accusé du meurtre odieux commis à Saint-Sauveur, durant les jours gras. Leclerc a été remis en liberté.

—La cour suprême du Minnesota, ayant repoussé la demande d'un sursis présenté par un nommé Nelson Holong, condamné à mort pour un crime monstrueux, l'exécution a eu lieu à Fergus Falls, chef-lieu du comté d'Otter Tail. Holong qui était employé chez un fermier du voisinage de Fergus Falls, nommé Field, a outragé une des filles de son maître, presque encore une enfant; puis ce misérable a assassiné sa victime et a jeté le cadavre en pâture aux pourceaux de la ferme. L'exécution de Holong est la première qui ait jamais eu lieu dans le comté d'Otter Tail.

—Jeudi dernier, Sir John McDonald fut très-agréablement surpris de recevoir à sa chambre particulière, au parlement, une députation des sénateurs et des députés des Communes qui représentent les territoires du Nord-Ouest et Manitoba.

L'hon. sénateur Girard, parlant au nom de tous, pria Sir John d'accepter un cadeau qui put lui rappeler particulièrement les prairies de l'ouest. Ce souvenir consiste en une magnifique paire de cornes de buffle polies sur un piédestal d'ébène. Entre les cornes est un buffle en miniature, en or et argent.

Sir John remercia chaleureusement ses amis.

Nouvelles d'Europe.

—Le correspondant du *Times* de New-York, a eu une entrevue avec Boulanger et ce dernier lui a déclaré qu'il serait calme, ferme et patient dans la chambre. Je ne représenterai peut-être pas maintenant la nation, dit le général, mais je la représenterai bientôt. Ma politique est pratique et sincère ; je veux que nos institutions républicaines soient solides et qu'elles ne soient pas basées sur le modèle anglais qui ne peut pas convenir au génie du peuple français. Dans cette œuvre que j'entreprends, tous les citoyens, tous les hommes de cœur seront mes amis ; car je travaille dans leur intérêt et dans l'intérêt de la vieille France.

Vous pouvez dire à mes frères d'Amérique qui peuvent se demander si je suis un charlatan, oui vous pouvez leur dire que je n'en suis pas un, que j'ai du cœur et que j'aime et sers bien mon pays.

NAISSANCES.

A Lorette, le 21 mars, Madame Romain Lagimodière, sr., une fille.

A Lorette, le 2 courant, Madame Léon Beauchemin, un fils.

A Lorette, le 12 courant, Madame William Lagimodière, un fils.

En cette ville, le 24 courant, Madame Louis Laurendeau, une fille.

En cette ville, le 25 courant, Madame Louis Clément, une fille.

A Saint-Vital, le 16 courant, Madame Joseph Bourassa, un fils.

MARIAGE.

A Lorette, le 10 courant, M. Frs. Grégoire à Mademoiselle Flore Champagne, fille de M. Alexandre Champagne.

DECES.

A Lorette, le 19 courant, Mélina, à l'âge de 9 ans et 6 mois; le 21, Joseph, à l'âge de 4 ans, et le 22, Délima, à l'âge de 6 ans et six mois, tous trois enfants de M. J. Bte Vézina, bedeau de l'église de la paroisse. Nos condoléances à la famille désolée.

A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 21 courant, Joseph Vieux, ci-devant instituteur à Saint-Jean-Baptiste.

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député-ministre de l'Intérieur et marquées "SOUMISSION POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 14 MAI prochain pour permis de couper du bois sur la moitié sud Township 18, Rang 16, à l'ouest du 1er méridien, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce departement ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus de charges prescrites par les règlements de ce département.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 17 avril 1888.
1ins.26.4 88.

AVIS

Avis est donné par les présentes qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa présente session, pour obtenir un acte incorporant "*The Turtle Mountain and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer à partir d'un point dans la quarante-neuvième parallèle de latitude en dedans des rangs vingt-quatre et vingt-cinq, à l'ouest du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba de là dans une direction nord-ouest en traversant la rivière Souris près de Melita, dans le comté de Souris, frontière ouest de la dite province, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne d'embranchement d'un point de la ligne plus haut décrite, jusqu'à ou près de la ville de Virden, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne ou des lignes de télégraphe ou de telephone et d'émaner des actions et des obligations et pour d'autres fins.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des requérants.

4ins 29.3.88

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS DEPUIS LE 18 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations	Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw	D 22 55
3 30 D	Moosejaw	A 22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord. — Allant Sud.

G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.

F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

Chronique Locale.

—C'est le temps de nettoyer les cours.

—Voyez l'annonce de M. F. E. Verge.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé 492 émigrants.

—M. P. A. Macdonald, avocat, de Winnipeg, vient d'être nommé Maître en Chancellerie, succédant à feu Wm. Leggo.

—La semaine dernière, M. Pierre Desgagné en tombant d'une échelle a eu le malheur de se casser un un poignet.

—La fête des arbres est fixée, par proclamation de Son Honneur le lieut.-Gouverneur en Conseil, à jeudi, le 17 mai prochain.

—Dans la nuit de mardi, nous avons eu un peu d'orage avec accompagnement assez considérable d'éclairs et de tonnerre.

—Il y aura une assemblée des membres de la Société de Colonisation, lundi, le 30 courant, à 7.30 heures p.m., à l'endroit ordinaire des réunions, Hôtel Saint Louis.

—M. Joseph Beaubien, de cette ville, est très-éprouvé: depuis une dizaine de jours il a eu la douleur de perdre deux enfants qui ont succombé après quelques heures de maladie.

—MM. Beaudin & Cie, marchands-épiciers, de cette ville, ont décidé d'abandonner leur commerce, en sorte qu'ils vendront au prix coûtant d'ici à ce qu'ils aient disposé de toutes leurs marchandises.

—La débâcle de la Rivière-Rouge commencée mardi après-midi, s'est continuée hier pendant l'avant-midi, et dans l'après-midi celle de l'Assiniboine avait lieu. Sans être bien élevé le niveau de l'eau cette année est de quelques pieds plus haut que celui de l'an dernier.

—L'on fait actuellement circuler une requête à Winnipeg et en cette ville demandant au lieut.-gouverneur en conseil que la gare du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge soit construite sur les terrains de la Cie de la Baie d'Hudson tout vis-à-vis Saint-Boniface, près du pont

—L'examen préliminaire dans l'affaire du vol de la banque Union a été entendu devant le magistrat Peebles. Comme il n'y avait aucune preuve contre D. H. Diamond, l'un des prévenus, il a été remis en liberté. Quant aux deux autres personnes impliquées dans l'affaire, H. McKittrick et G. Velie, ils subiront leur procès aux prochaines assises En attendant ils ont fourni des cautions et ont été en conséquence relachés.

—Il y a eu une séance spéciale du conseil de ville hier soir. En résumé, voici ce qui a été fait: la résignation de M. Joseph Lecomte comme représentant du quartier No. 1 a été acceptée.

Son honneur le maire et le trésorier sont autorisés à escompter un billet de $1,900 pour payer l'intérêt dû le 1er mai sur les débentures émises.

M. le conseiller Gauvin a donné avis qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement pour empêcher que les chars puissent traverser le pont Saint-Boniface pendant le jour.

—La dernière *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes:

12 novembre 1887. Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba: John Doran, de Brandon; John Wilson, de Thornhill.

17 avril 1888. Jonas Bergman, de Selkirk.

13 avril 1888. Pour être notaire public de la province de Manitoba: Charles H. Allen, de la cité de Winnipeg, avocat.

17 avril 1888. Pour être huissier de la cour de comté du comté de Manchester: E. P. Blaiklock *vice* J. A. Williams, démissionnaire.

17 avril 1888. Pour être vétérinaire de District pour les comtés de la Montagne de la Tortue et Rivière Souris: Archibald M. Levingstone.

—Les ventes suivantes de terrains pour arrérages de taxes sont annoncées:

Le 1er mai, la municipalité de DeSalaberry, à 2 heures p.m., à la salle d'encan de M. J. Wolf, Winnipeg;

Le 3 mai, la municipalité de Sainte-Anne, à 11 heures a.m., à l'hôtel de ville de Saint-Boniface;

Le 8 mai, la municipalité de Saint-Norbert, à 11 heures a.m., au bureau de M. Geo. E. Fortin, avocat, Winnipeg,

Le 5 juin, la ville de Saint-Boniface, à l'hôtel de ville. Voir la liste sur la 4ème page.

ENCAN.

M. LOUIS LEVRAULT annonce au public qu'il vendra à l'enchère, LUNDI, le 30 AVRIL, à 1 heure de l'après-midi, 4 chevaux, plusieurs voitures d'été et d'hiver, harnais, etc.

Les conditions de la vente sont: moitié argent comptant et moitié à six mois avec garantie.

LOUIS LEVRAULT.

3ins.12.4.88.

MUNICIPALITE DE YOUVILLE.

AVIS est par les présentes donné:

1 Que le Rôle d'Évaluation de la Municipalité de Youville pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date;

3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date;

4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) mai 1888, à la résidence de John Cameron à dix (10) heures de l'avant-midi pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à St. Jean-Beptiste, en mon bureau, le troisième jour d'avril 1888.

ALFRED DOZOIS,
Greffier.

4ins.12.4.88.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 18 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain:

COOK'S CREEK et WINNIPEG *vià* Oak Bank, Springfield et Montavista, deux fois par semaine, distance calculée 22 milles. Les voyages devront commencer et finir à Winnipeg.

RICHLAND et WINNIPEG *vià* Millbrook, Dundee, Sunnyside, Plympton et Suthwyn, deux fois par semaine, distance calculée, 37¾ milles. Les voyages pourront commencer à l'un ou l'autre des deux endroits.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offets peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.

3ins.12.4.88.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 25 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offerts pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre

REABURN et WOODLANDS

vià Meadow Lea, à partir du 1er juillet Distance calculée 13 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Reaburn, Meadow Lea et Woodlands et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.

3ins.12.4.88.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Manitoba Southern, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer commençant sur la rive ouest de la Rivière-Rouge à ou près de la ville de Morris, dans le comté de Morris, de là se prolongeant à l'ouest à travers les townships cinq (5) et six (6), jusqu'à un point dans les rangs seize (16) ou dix-sept (17), de là dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près de la cité de Brandon, de là au sud-ouest jusqu'à un point de la frontière ouest de la Province dans les townships quatre (4), cinq (5) ou six (6), et aussi de construire une ligne de chemin de fer du dit point de départ, dans une direction est ou nord-est jusqu'au Lac des Bois, avec pouvoir de construire et exploiter deux embranchements partant de points de la ligne du dit chemin de fer projeté, l'une se rendant à la frontière internationale, par les rangs neuf (9), dix (10) et onze (11), à l'ouest du premier méridien et l'autre se rendant à la dite frontière par les rangs vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25), à l'ouest du premier méridien, aussi avec pouvoir d'ériger et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone ou les deux, et d'emettre des obligations et du capital et pour toutes les autres fins nécessaires.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des requérants.

4ins 19.4.88

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la présente Session de la Législature de Manitoba d'un Acte pour légaliser le Règlement No. 62 de la Municipalité de Norfolk-Sud.

Daté ce 5 avril 1888.

H. W. MACLEAN,
Solliciteur des requérants.

4ins.5.4.88.

AGRICULTURE.

A PROPOS DE FUMIER.

Le soin donné aux divers fumiers de la ferme au point de vue de leur valeur et leur composition, a bien son importance ; le proverbe qui dit : "Ce n'est pas celui qui sème, mais celui qui fume sa terre à propos qui récolte" a parfaitement raison d'être. Les fumiers de l'écurie, de l'étable, de la bergerie, de la porcherie diffèrent dans leur composition, leur richesse et partant dans leur application. Les autorités en agriculture disent que le fumier de cheval fait très bien dans une terre forte, compacte ; celui de vache, dans une terre légère, sèche, tandis que le fumier de mouton et de porc sont excellents pour l'amélioration des prairies ; mais ils ne doivent pas être employés dans la culture des légumes destinés à l'usage de la table, vu qu'ils leur communiquent une saveur désagréable.

C'est donc au cultivateur soigneux d'utiliser ces espèces de fumier sur des pièces de terres d'une qualité appropriée. Le trouble de mettre des fumiers séparément pour cette fin, peut être amplement récompensé par l'abondance de la récolte qui suivra un engraissement judicieux.

L'engrais est plus tôt et mieux assimilé que tout autre par les plantes. La difficulté est de ne pas l'employer trop fort, car, dans ce cas, il est nuisible. Je conseillerais aux cultivateurs novices dans l'emploi de ce fumier, de faire des expériences en petit à ce propos sur les diverses plantes de la ferme. Par ce moyen, ils apprendront à connaître la quantité d'eau qu'il faut employer avec l'engrais liquide pour qu'il soit tout-à-fait efficace.

DRESSAGE DU POULAIN.

"Mieux vaut douceur que rigueur." Telle devrait être la maxime de tous les cultivateurs en ce qui concerne la manière de traiter leurs animaux et en particulier leurs chevaux. Les mauvais traitements peuvent gâter en peu de temps un cheval d'une grande valeur. Le fouet fait plus de chevaux rétifs qu'on ne saurait croire. On ne doit l'employer dans le dressage des poulains que par une absolue nécessité. Le fouet employé à tout propos rendra certains poulains craintifs à l'excès et incapables de ne rien faire de bon ; il aura l'effet sur d'autres de les rendre méchants, têtus, rebelles à toute espèce d'éducation.

Le moyen le plus sûr pour dompter un cheval est de lui apprendre à aimer et à craindre son maître. Ces deux points acquis, on peut lui faire exécuter tout ce que l'on voudra, pourvu qu'il puisse saisir ce qu'on exige de lui ; quand il l'a compris et exécuté, une caresse, un encouragement, une récompense donnée à propos a bien plus d'effet que l'emploi inopportun du fouet.

VALEUR NUTRITIVE DE CERTAINS GRAINS POUR LES JEUNES ANIMAUX.

D'après un agronome distingué, le Prof E. W. Stewart, les matières suivantes sont excellentes pour nourrir et faire croître les jeunes animaux : le son de blé, la graine de lin, l'orge et l'avoine ; le blé-d'inde a peu de valeur dans ce cas, car il renferme peu de matière propre à la formation du système musculaire et osseux qui doit prédominer chez le jeune animal.

Le blé-d'inde contient 4.5 pour cent de cendre, le son de blé 4.5, la graine de lin moulue 7.3, l'orge 2.2, l'avoine 2.7. Cette quantité de cendre indique dans quelle proportion relativement à ces matières, se trouve l'acide phosphorique nécessaire à la formation des muscles, des os, des cartilages dont le jeune animal a besoin.

A PROPOS DE MOUTONS.

On dit que mille moutons, tenus durant une année sur un lopin de terre, rendront le sol assez fertile pour donner un rendement de grain suffisant pour nourrir 1035 moutons durant une année.

Le Canada fournit à présent plus de moutons pour le marché de Boston que n'importe quel état de l'Union.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Daté à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.

1 ins.23.2.88.

AVIS.

MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE, VENTE DE TERRAINS POUR TAXES.

En vertu d'un mandat émané par le préfet de la municipalité de Sainte-Anne, sous son seing et le sceau officiel de la dite municipalité, à moi adressé et portant la date du trente-unième jour de mars A.D. 1888, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes dûs sur iceux et les frais :

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je procéderai, jeudi, le troisième jour de mai A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Boniface, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented.
NW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	Patented
SW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	do
N½ L.S. 13	28	9	7 E	20	12 95	0 80	13 75	do
E½ SE¼	5	9	7 E	80	11 01	0 80	11 81	do
All of	4	9	7 E	640	92 55	0 80	93 35	do
NE¼	18	9	7 E	160	70 32	0 80	71 12	do
N½ SW¼ & NW¼	24	8	7 E	240	45 49	0 80	46 29	do
N½ SE¼ & NE¼	31	8	7 E	240	81 83	0 80	82 63	do
N½ SW¼ & NW¼	18	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
Lot 8, Ste. Anne	......	......	......	463	150 59	0 80	151 39	do
W½ NW¼ 4 & NE¼	5	9	6 E	240	38 70	0 80	39 50	do
Lot 53, Ste. Anne	......	......	......	220	85 67	0 80	86 47	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 27	do
N½ NE¼ 4 & SE¼	9	8	6 E	240	61 79	0 80	62 59	do
SE¼ 20 & W½ SW¼	21	8	6 E	240	45 18	0 80	45 98	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	7 E	240	30 60	0 80	31 40	do
NE¼ & E½ NW¼	10	8	7 E	240	42 47	0 80	43 27	do
NE¼ 22 & W½ NW¼	23	8	7 E	240	36 55	0 80	37 35	do
NE¼ 25 & S½ SE¼	36	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
NW¼ 2 & E½ NE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 22	do
SW¼ 1 & E½ SE¼	2	8	7 E	240	29 63	0 80	30 43	do
NW¼ 27 & E½ NE¼	28	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
SE¼ 23 & N½ NE¼	14	8	7 E	240	21 27	0 80	22 07	do
NE¼	19	7	7 E	160	70 69	0 80	71 49	do
NW¼	15	7	7 E	160	53 89	0 80	54 69	do
S½ NW¼ & SW¼	12	8	7 E	240	60 51	0 80	61 31	do
E½ SE¼ 10 & NE¼	3	8	7 E	240	77 73	0 80	78 53	do
W½ SE¼ & SW¼	10	8	7 E	240	49 43	0 80	50 23	do
NE¼ & N½ SE¼	13	8	7 E	240	18 61	0 80	19 41	do
N½ NW¼ 14 & SW¼	23	8	7 E	240	65 29	0 80	66 09	do
NE¼ & E½ NW¼	20	8	6 E	240	115 02	0 80	115 82	do
East ½ Lot 62, Ste. Anne	......	......	......	96	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	1	9	6 E	240	64 90	0 80	65 70	do
SW¼ 5 & E½ SW¼	6	9	6 E	240	80 73	0 80	81 53	do
S½ NE¼ & SE¼	35	8	7 E	240	44 81	0 80	45 61	do
E½ of W½ & W½ NE¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
SE¼ & S½ NE¼	33	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
NE¼ fl. & nly. 86 ac. of NW¼	36	8	6 E	240	32 40	0 80	33 20	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	6 E	240	61 83	0 80	62 63	do
SE¼ 33 & W½ SW¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
NW¼ 33 & E½ NE¼	32	8	6 E	240	18 61	0 80	19 41	do
NW¼ & W½ NE¼	32	8	6 E	240	54 64	0 80	55 44	do
NE¼	9	9	7 E	160	67 06	0 80	67 86	do
SE¼ 12 & N½ NE¼	1	9	7 E	240	83 55	0 80	84 35	do
S½ S½ L.S. 1 & 2	32	9	7 E	20	9 27	0 80	10 07	do
W½ SW¼ 1 & SE¼	2	9	6 E	240	85 35	0 80	86 15	do
L.S. 12 of 1 & L.S. 9, 15 & 16	2	7	6 E	160	48 79	0 80	49 59	do
SE¼	6	7	7 E	114	38 15	0 80	38 95	do
NW¼	7	7	8 E	160	47 44	0 80	48 24	do
N½ N½	16	7	7 E	80	24 94	0 80	25 74	do
E½ L.S. 8 & 9	30	7	8 E	40	16 49	0 80	17 29	do
Wly. 5 chs. Lot 80. Ste. Anne	......	......	......	64	21 92	0 80	22 72	do
W½ NE¼ & NW¼	5	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SW¼ 9 & N½ NW¼	4	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
Lot 9, Ste. Anne	......	......	......	203	25 48	0 80	26 28	do
Lot 5, Ste. Anne	......	......	......	196 2/15	26 28	0 80	27 08	do
S½ SE¼ 6 & SW¼	5	8	6 E	240	30 26	0 80	31 06	do
Ely. 9 chs. Lot 73, Ste. Anne	......	......	......	54	7 70	0 80	8 50	do
S½ frac	9	8	7 E	262	47 19	0 80	47 99	do
N½ NW¼	3	8	6 E	80	14 20	0 80	15 00	do
SE¼ & S½ NE¼	3	8	6 E	240	42 42	0 80	43 22	do
SW¼ & S½ NW¼	4	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SE¼ & E½ NE¼	5	8	6 E	240	51 29	0 80	52 09	do
E½ NE¼	9	8	6 E	80	12 09	0 80	12 89	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	6 E	240	41 03	0 80	41 83	do
SE¼ & S½ NE¼	19	8	6 E	240	30 93	0 80	31 73	do
Lot 21, Ste. Anne	......	......	......	91½	24 35	0 80	25 15	do
Lot 20, Ste. Anne	......	......	......	171	48 46	0 80	49 26	do
N½ NW¼ & NE¼	17	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
N½ NE¼	24	8	7 E	80	5 18	0 80	5 98	do
SE¼ 22 & N½ NE¼	15	8	7 E	240	33 54	0 80	34 34	do
S½ frac. SE¼	16	8	6 E	20	2 92	0 80	3 72	do
SW¼ 28 & W½ SE¼	28	8	6 E	240	30 70	0 80	31 50	do
NE¼ & N½ SE¼	19	8	8 E	240	29 59	0 80	30 39	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	6 E	240	46 20	0 80	47 00	do
Lot 26, Ste. Anne	......	......	......	192	47 65	0 80	48 45	do
Ely. 8 chs. Lot 42, Ste. Anne	......	......	......	140	16 75	0 80	17 55	do
SW¼ & W½ SE¼	6	9	6 E	240	58 12	0 80	58 92	do
Ely. 8 chs. Lot 27, Ste. Anne	......	......	......	142	44 56	0 80	45 36	do
Wly. 4 chs. of Ely. 6 chs. North of Public Road & Ely. 6 chs. South of Public Road of Lot 44, Ste. Anne	......	......	......	81	33 28	0 80	34 08	do
Lot 28, Ste. Anne	......	......	......	190	22 73	0 80	23 53	do
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	8	7 E	240	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	7 E	240	46 09	0 80	46 89	do
Ely. 17 acres of the most Wly. 100 ac. of SW¼	27	8	6 E	17	3 32	0 80	4 12	do
SW¼ 2 & E½ SE¼	3	9	6 E	240	54 37	0 80	55 17	do
NE¼ & E½ NW¼	13	9	6 E	240	66 10	0 80	66 90	do
NW¼ 14 & E½ NE¼	15	9	6 E	240	56 95	0 80	57 75	do
SW¼ 15 & N½ NW¼	10	9	6 E	240	53 00	0 80	53 80	do
SW¼ & S½ NW¼	10	9	6 E	240	61 17	0 80	61 97	do
NE¼ & N½ SE¼	31	8	6 E	240	21 38	0 80	22 18	do
SE¼	25	8	7 E	240	20 65	0 80	21 45	do
S½ SW¼ 33 & NW¼	28	9	6 E	240	48 71	0 80	49 51	do
NW¼	32	9	7 E	160	30 94	0 80	31 74	do
NW¼	16	9	7 E	160	40 69	0 80	41 49	do
N½ L.S. 5 & 6 S½ L. S. 11 & 12	33	9	7 E	80	16 27	0 80	17 07	do
SE¼	19	9	7 E	160	76 89	0 80	77 69	do
NW¼ & N½ SW¼	27	9	6 E	240	58 22	0 80	59 02	do
SW¼	3	8	7 E	160	35 97	0 80	36 77	do
W½ SE¼	5	9	7 E	80	11 44	0 80	12 24	do
N½ SE¼ & NE¼	27	9	6 E	240	70 94	0 80	71 74	do
E½ SW¼ & SE¼	34	9	6 E	240	56 27	0 80	57 07	do
NW¼	30	9	7 E	160	21 49	0 80	22 29	do
NW¼	15	9	7 E	160	16 80	0 80	17 60	do
SW¼	10	8	6 E	160	39 24	0 80	40 04	do
N½ frac. & SE¼ frac.	10	8	6 E	374 5/10	85 67	0 80	86 47	do
SW¼	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
Lot 48. Ste. Anne	......	......	......	200	21 16	0 80	21 96	do
Sly. 10 chs. of 34 & Sly. 10 chs. of Ely. ½	33	7	7 E	120	15 07	0 80	15 87	do

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalité de Ste. Anne.—*Suite.*

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼	27	7	7 E	160	30 17	0 80	30 97	Patented
E½ E½	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
NW¼ & W½ NE¼	7	8	8 E	240	12 08	0 80	12 88	do
NW¼ 13 & S½ SW¼	24	8	7 E	240	18 88	0 80	19 68	do
Wly. 5 65/100 chs. Lot 63, Ste. Anne	......	......	......	88	16 96	0 80	17 86	do
Ely. 8 chs. of Wly. 13 chs. Lot 55, Ste. Anne	......	......	......	158	26 16	0 80	26 96	do
Ely. 2 chs. North of parish road of Lot 44, Ste. Anne	......	......	......	32	5 09	0 80	5 89	do
NE¼ 32 & W½ NW¼	33	8	7 E	240	26 94	0 80	27 74	do
Lot 32, Ste. Anne	......	......	......	97	7 81	0 80	8 61	do
Wly. 6 chs. Lot 39, Ste. Anne	......	......	......	92	7 04	0 80	7 84	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	9	6 E	240	29 11	0 80	29 91	do
Wly. 3 chs. Lot 35, Ste. Anne	......	......	......	52	9 06	0 80	9 87	do
NW¼ frac SW¼ & Wly. 35 50/100 ac. of SE¼	31	7	7 E	374 1/10	227 28	0 80	228 08	do
Ely. 3 chs. of Lot 41	......	......	......	......	23 58	0 80	24 38	do

Daté à Sainte-Anne, ce 5ème jour d'Avril A.D. 1888.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes dans la Ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville de Saint-Boniface, à moi adressé et portant la date du vingt-quatrième jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi le cinquième jour de Juin A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville à Saint-Boniface, je vendrai, à l'enchère, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Subdivision Lot.	Parish Lot.	Arrears of Taxes.	Costs.	Total.
68	1137, 1138, 1139	R. C. M.	80 85	2 00	82 85
69	1180	R. C. M.	6 45	1 00	7 45
70	8	76	25 90	1 00	26 90
71	10	76	20 79	1 00	21 79
72	124	76	20 79	1 00	21 79
73	N½ 222, N½ 224	76	29 86	1 00	30 86
74	307	76	32 83	1 00	33 83
75	W 33 ft. of 318	76	17 32	1 00	18 32
76	411	76	33 00	1 00	34 00
77	416	76	13 25	1 00	14 25
78	506	76	70 90	2 00	72 90
79	507	76	25 41	1 00	26 41
80	E½ 509	76	24 90	1 00	25 90
81	512	76	28 05	1 00	29 05
82	E 66 ft. 528	76	25 90	1 00	26 90
83	529	76	62 37	2 00	64 37
84	W pt 605	76	74 41	2 00	76 41
85	1 to 5 subdiv. E. pt 605	76	54 28	2 00	56 28
86	643	76	30 93	1 00	31 93
87	E½ 651	76	12 04	1 00	13 04
88	677	76	20 79	1 00	21 79
89	712	76	48 51	2 00	50 51
90	715	76	55 44	2 00	57 44
91	722	76	50 49	2 00	52 49
92	740	77	6 60	1 00	7 60
93	742	77	13 86	1 00	14 86
94	744	77	53 06	2 00	55 06
95	809	76	315 68	3 00	318 68
96	W. 10 ft. 811	76	5 37	1 00	6 37
97	819	76	59 56	2 00	61 56
98	837	76	27 88	1 00	28 88
99	10	78	34 65	1 00	35 65
100	12	78	8 58	1 00	9 58
101	8	78	5 58	1 00	6 58
102	14	78	5 64	1 00	6 64
103	16	78	5 64	1 00	6 64
104	20	78	5 64	1 00	6 64
105	1 to 3, blk 4	81	2 08	1 00	3 08
106	34 to 41, blk 4	81	6 76	1 00	7 76
107	42 to 68, blk 4	81	5 54	1 00	6 54
108	69 to 95, blk 4	81	10 63	1 00	11 63
109	96 to 99 blk 4, 1 to 23 blk 5	81	9 90	1 00	10 90
110	24 to 30, 41 to 65 blk 5	81	10 07	1 00	11 07
111	66 to 84, blk 5	81	6 58	1 00	7 58
112	1 to 8, blk 6	81	4 97	1 00	5 97
113	9 to 23, blk 6	81	8 34	1 00	9 34
114	24 to 28, blk 6	81	3 46	1 00	4 46
115	Part blk C	81	2 08	1 00	3 08
116	Block E	81	2 08	1 00	3 08
117	1, blk 1	89	6 20	1 00	7 20
118	8, blk 1	89	21 69	1 00	22 69
119	7, blk 8	89	4 82	1 00	5 82
120	W½ 8, blk 8	89	16 99	1 00	17 99
121	All blk 14	89, 4 acres.	51 81	2 00	53 81
122	S. part	97, 15 acres.	51 97	2 00	53 97

Daté à Saint-Boniface, ce 26ème jour d'Avril A.D. 1888.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier.

PERDUS.

Depuis le mois d'octobre dernier.

Un poulin qui aura deux ans au mois de juillet prochain, couleur crème, trois pattes blanches, tache blanche dans le front et une autre sur le nez.

Une pouliche qui aura deux ans au mois de juillet prochain, sous poil gris foncé, avec front gris pâle.

Une récompense très libérale sera donnée à qui donnera des informations sur ces deux animaux ou à qui les ramènera à

JOHN WRIGHT,
Plympton, Prairie Grove P.O., Man.

3ins.5.4.88,